



BIENVENUE AU PARLEMENT

FR


LANDTAG VON
BADEN-WÜRTTEMBERG



SOMMAIRE

- 04 Le Land
- 06 Le bâtiment du Parlement
- 08 Législation, élection, contrôle
- 10 Le droit budgétaire
- 11 Le droit de pétition
- 12 Le système électoral
- 13 Suffrages et pourcentages
- 14 Les députés et leurs 70 circonscriptions
- 17 Les députés dans l'hémicycle
- 20 Composition du Parlement
L'indemnité parlementaire
- 21 L'exercice du mandat
- 22 La séance plénière
- 23 L'ordre du jour, les activités annexes
- 24 La Présidente et son suppléant, le bureau
- 25 Les groupes parlementaires
- 26 Les commissions
- 28 Le gouvernement du Land
- 30 L'administration du Parlement
- 32 Les visiteurs
- 33 Les relations extérieures
- 34 Autres sources d'information (sélection)

Responsable de la publication

La Présidente du Parlement du Bade-Wurtemberg

Rédaction

Service Presse et relations publiques
Parlement du Bade-Wurtemberg

Conception

unger+ kreative strategien GmbH, www.ungerplus.de

Traduction

Ursula Coenegrachts / Agnès Flandin

Photos

Fotolia (Manuel Schönfeld, Sebastian Duda, visivasnc), Jan Potente, LTBW

Adresse du responsable de la publication et de la rédaction

Haus des Landtags, Konrad-Adenauer-Straße 3, 70173 Stuttgart
Téléphone : +49 711 2063-268
Courriel : post@landtag-bw.de, www.landtag-bw.de

Clôture de la rédaction

Septembre 2021

© 2021, Parlement du Bade-Wurtemberg

PRÉFACE



Le Parlement du Bade-Wurtemberg est un haut lieu de notre société démocratique. Des sujets politiques d'actualité y sont abordés et débattus, avant que des décisions contraignantes, concernant de nombreux aspects de notre vie, ne soient prises. Chères citoyennes et chers citoyens, la finalité de la présente brochure est vous donner un premier aperçu des compétences et de l'organisation de l'organe constitutionnel central de notre Land.

Quels sont véritablement les pouvoirs décisionnels du Parlement ? Comment est-il constitué ? Quand se réunit-il ? Dans les pages qui suivent, vous trouverez une réponse concise à ces questions importantes ainsi qu'à de nombreuses autres. Les différentes informations fournies doivent notamment inciter le lecteur à s'intéresser davantage au travail des représentants parlementaires, car la démocratie a besoin de citoyennes et de citoyens responsables et informés.

La réhabilitation des locaux ainsi que l'adjonction du centre des médias et des citoyens, le Bürger- und Medienzentrum, ont fait de notre Parlement un lieu non seulement plus moderne mais aussi plus ouvert, plus convivial et encore plus accueillant.

Quel que soit votre rôle dans cette Assemblée, que vous soyez spectateur dans les tribunes, que vous participiez à des discussions avec les députés ou bien à des séminaires ou autres manifestations, je me réjouis de l'intérêt que vous lui portez. Et je souhaite que vous tirerez deux choses de votre visite : une meilleure compréhension de la démocratie parlementaire et une plus grande capacité à juger les processus politiques. Chères citoyennes et chers citoyens, il me tient particulièrement à cœur d'encourager la confiance que vous portez à notre activité parlementaire.

Muhterem Aras, membre du Parlement

Présidente du Parlement du Bade-Wurtemberg



En tête dans de nombreux domaines

LE LAND

Implanté au cœur de l'Europe, le Bade-Wurtemberg est limitrophe de la France, à l'ouest, ainsi que de la Suisse et – par-delà le lac de Constance – de l'Autriche, au sud. Il se classe au troisième rang des 16 Länder allemands, à la fois par sa superficie de 35 751 km² et par sa population de plus de 11,02 millions d'habitants.

Le sud-ouest de notre pays compte parmi les principales régions économiques d'Allemagne et d'Europe : il accueille à la fois des géants de l'industrie et de nombreuses entreprises de taille moyenne qui, souvent, sont des leaders du marché sur leurs segments respectifs. Aujourd'hui, l'activité phare – la construction automobile, avec ses nombreux sous-traitants – génère plus (29,2 %) d'un quart du chiffre d'affaires de l'industrie, suivie de près par le secteur de la construction de machines et d'installations (environ 20 %) et les industries métallurgique et électrique (environ 7 % chacune). Les industries chimique, pharmaceutique et optique revêtent aussi une grande importance. Le Land se caractérise par des taux de croissance supérieurs à la moyenne, une productivité élevée et un taux de chômage durablement faible.

En termes d'innovations, le sud-ouest arrive aussi en tête : aucune autre région d'Europe ne travaille avec autant d'acharnement à de nouveaux produits et procédés. Ici, 5,1 % du produit intérieur brut sont investis dans la recherche et le développement, ce qui classe le Bade-Wurtemberg sur la plus haute marche du podium des 97 régions de l'UE. Les résultats de ces investissements parlent d'eux-mêmes : par rapport au nombre d'habitants, c'est ici que l'on dépose le plus de brevets.

Cette réussite ne serait pas possible sans les « têtes bien faites » que compte le sud-ouest, une région dont la cartographie de l'enseignement supérieur affiche une belle diversité : elle accueille en effet 9 universités, 6 hautes écoles pédagogiques, 23 hautes écoles pour les sciences appliquées, l'université dual (de formation en alternance)



du Bade-Wurtemberg, 8 écoles des beaux-arts et conservatoires de musique, l'académie des arts de la scène, l'institut des hautes études cinématographiques et l'académie de musique pop, ainsi que plus de 25 établissements d'études supérieures privés et religieux. S'ajoutent à cela des infrastructures de recherche ultramodernes. Le Land est doté de nombreuses installations de recherche de pointe telles que les instituts de la société Max-Planck ou le centre aérospatial allemand de Stuttgart.

Le Bade-Wurtemberg a certes donné naissance à de nombreux inventeurs et grands chefs d'entreprise, mais il est également le berceau de grands poètes et penseurs tels que Schiller, Hölderlin, Hegel, Mörike, Hesse, Heidegger..., des noms célèbres dont la liste est loin d'être exhaustive.

La naissance du Bade-Wurtemberg remonte 70ans : conformément au résultat du référendum organisé en décembre 1951, c'est le 25 avril 1952 que se constitua le Land de Bade-Wurtemberg à partir des trois Länder d'origine, le Bade, le Wurtemberg-Bade et le Wurtemberg-Hohenzollern.

La nouvelle Constitution entra en vigueur le 19 novembre 1953. C'est Stuttgart, en accueillant le siège du Parlement et du gouvernement, qui devint le centre politique du Bade-Wurtemberg.

Résultat d'une fusion qui constitue une réussite politique et économique, le Bade-Wurtemberg a été qualifié de « modèle des possibilités allemandes » par Theodor Heuss, le premier Président de la République Fédérale.



Un espace de rencontres

LE BÂTIMENT DU PARLEMENT

Première du genre dans le monde, la tour de la télévision de Stuttgart, érigée en 1956, est un classique de l'époque moderne et un chef-d'œuvre architectural esthétique et intemporel fondateur de l'identité de la ville et marquant sa physionomie. Il en va de même pour le bâtiment du Parlement, inauguré en 1961, qui est aussi le premier Parlement du XXe siècle construit sur le continent européen. Depuis la rénovation complète, réalisée entre l'automne 2013 et le printemps 2016, de cet édifice de forme quasi cubique (55 x 55 mètres, sur 12 mètres de hauteur), l'hémicycle, qui en est le cœur, est doté d'une façade vitrée donnant sur la rose-rose et bénéficie d'un éclairage naturel grâce à des puits de lumière coniques et cylindriques. Autour de lui sont regroupés, à l'étage principal et supérieur, les petites salles de réunion, les salles de travail des groupes parlementaires, du gouvernement du Land, ainsi que les bureaux de l'administration du Parlement. Il y a aussi une grande nouveauté : un espace silencieux situé au sous-sol. Les travaux de rénovation ont impliqué des améliorations techniques mais aussi énergétiques. Le bâtiment a été modernisé et mis en conformité avec les exigences techniques et architecturales ainsi qu'avec la législation actuelle en matière de construction, qu'il s'agisse de protection incendie,



LES ARMOIRIES DU LAND

L'unité et la diversité du Bade-Wurtemberg trouvent leur expression sur le grand blason du Land qui évoque aussi la réunion de ses entités territoriales. Le blason central fait référence aux armoiries du Duché de Souabe des Hohenstaufen. Les trois lions noirs sur fond or rappellent cette période du Moyen-Âge, entre 1079 et 1268, où la dynastie des Staufen joua un rôle déterminant dans l'histoire de l'empire germanique. Le cerf et le griffon supportant le blason représentent les deux entités de Wurtemberg et de Bade qui ont donné leur nom au Land. Le timbre qui surmonte l'écu représente les anciens territoires constituant le Land. Y figurent les blasons de la Franconie orientale (les dents rouges et argent du « râteau franconien »), du Hohenzollern (écartelé noir et blanc), du Bade (diagonale rouge sur fond or), du Wurtemberg (trois bois noirs de cerf sur fond or), du Palatinat (lion doré sur fond noir) et de l'Autriche antérieure (blason rouge-blanc-rouge).

d'accessibilité, d'éclairage, d'acoustique, d'installations techniques, de protection thermique, de technique de sécurité ou encore d'efficacité énergétique. Les fossiles incrustés sur la grande paroi de schiste de l'entrée viennent des environs d'Holzmaden, au pied du Jura souabe. Le triptyque « Paraphrasen zu den Nationalfarben » de l'artiste de Stuttgart Otto Herbert Hajek, espace propice aux rencontres où se déroulent également des événements de prestige. Imposante : la sculpture équestre de l'artiste italien Marino Marini. De l'autre côté de la Konrad-Adenauer-Strasse, la « maison des députés », occupée depuis 1987, est reliée au Parlement par un tunnel. Ce bâtiment de huit étages héberge des bureaux ainsi que les locaux des groupes parlementaires et des salles de réunion. Mais le Parlement a aussi d'autres dépendances, avec le bâtiment de la Reine Olga dans la Stauffenbergstrasse et les immeubles de la Ulrichstrasse et de la Urbanstrasse.



Les fonctions principales

LÉGISLATION, ÉLECTION, CONTRÔLE

L'adoption des lois est la fonction première de la représentation démocratique des citoyens. Le Parlement exerce le pouvoir législatif ainsi que le contrôle du pouvoir exécutif. Le troisième pouvoir, à savoir le pouvoir judiciaire, est exercé par des juges indépendants qui ne sont responsables que devant la Loi.

Le Parlement vote les lois à la majorité des membres présents. La Constitution du Land peut être amendée par le Parlement si, en présence des deux-tiers au moins de ses membres, une majorité des deux-tiers, représentant toutefois plus de la moitié de ses membres, en décide ainsi. L'élection des autres organes constitutionnels est une autre fonction essentielle du Parlement : il élit par un vote à bulletins secrets le Ministre-Président du Land et confirme son gouvernement. Il élit en outre le Président ainsi que les membres de la Cour constitutionnelle (anciennement Haute Cour de justice). De même, les nominations du Président de la Cour des comptes et du délégué à la Commission informatique et liberté requièrent l'approbation du Parlement.

De nouvelles exigences dans tous les domaines de la politique ont modifié les missions du Parlement. Si au cours des années suivant sa création, en 1952, le travail législatif était, du fait de la mise en place de l'administration du Land, la fonction première du Parlement, celle-ci consiste maintenant surtout dans le contrôle du gouvernement et de l'administration.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Parlement dispose de tout un éventail d'instruments d'action et de contrôle par le biais des droits de déposer des motions et d'interpeller le gouvernement.

Propositions de loi

Les propositions de lois d'initiative parlementaire doivent être signées par huit députés au moins ou par un groupe parlementaire. Les propositions sont débattues en séance plénière en deux ou trois lectures. La loi est adoptée à la majorité des voix. Une exception : toute loi visant à modifier la Constitution requiert la majorité des deux-tiers.

Débat d'actualité

Au début de chaque séance plénière, un ou deux débats peuvent être engagés sur des points d'actualité relevant de l'intérêt général et dont les groupes parlementaires peuvent faire la demande à tour de rôle.

Motion

Une motion a pour but d'inciter le gouvernement à engager une action particulière. Cinq députés au moins ou un groupe parlementaire peuvent déposer une motion.

Petites interpellations

Tout député peut adresser une ou plusieurs petites interpellations au gouvernement. Elles exigent une réponse écrite de sa part.

Grandes interpellations

Quinze députés au moins ou un groupe parlementaire peuvent exiger, dans le cadre d'une grande interpellation, des prises de position du gouvernement et déclencher ainsi un débat parlementaire.

Séances d'interpellations

Tout député peut poser des questions orales au gouvernement dans le cadre de séances d'interpellations. De telles questions – qui doivent être adressées au Président au plus tard trois jours avant la séance – font l'objet de brèves réponses de la part du gouvernement en séance plénière.

Questions au gouvernement

Les députés ont, par ailleurs, la possibilité de poser des questions d'actualité au gouvernement du Land, dans le cadre des « questions au gouvernement ». Le thème des questions ainsi que le ministère chargé d'y répondre doivent être désignés par les groupes parlementaires avant 17 heures, la veille de la séance.



De l'exactitude des finances

LE DROIT BUDGÉTAIRE

Fort du droit budgétaire, souvent considéré comme une de ses fonctions « régaliennes », le Parlement décide de l'affectation des recettes provenant des impôts, des taxes et des redevances. Il adopte le budget prévisionnel, qui fait état de l'ensemble des recettes et des dépenses du Land. Outre l'adoption du budget, le droit budgétaire englobe aussi le contrôle de son exécution. Sur la base du budget établi par le ministère des finances, le Parlement contrôle les dépenses des administrations publiques pendant l'exercice annuel considéré.



Les pétitions et les doléances du citoyen

LE DROIT DE PÉTITION

Tout citoyen a le droit d'adresser ses requêtes ou doléances écrites à la représentation du peuple. Ce droit fondamental s'applique aux citoyens allemands comme aux étrangers. Les mineurs, ainsi que les détenus, peuvent également en faire usage. C'est la Commission des pétitions du Parlement qui est chargée de traiter ce type de requêtes. Elle s'occupe d'examiner les faits en vérifiant le bien-fondé des décisions prises par l'administration. À cet effet, elle dispose de prérogatives particulières comme le pouvoir de se faire transmettre les dossiers, de demander des explications et d'effectuer des investigations auprès des institutions du Land. Pour finir, elle soumet des propositions de solution prenant en compte l'intérêt des parties concernées. Depuis 2011, il est également possible d'envoyer des pétitions en ligne.

Au cours de la dernière législature (la 16^e), les 21 membres qui composaient cette commission ont examiné quelque 5300 requêtes, dont la plupart concernaient les domaines suivants :

- Litiges relatifs à la construction
- Droit des étrangers
- Circulation
- Judiciaire



Chaque voix compte double

LE SYSTÈME ÉLECTORAL

La population du Bade-Wurtemberg élit tous les cinq ans ses députés au Parlement du Land. Pour ces élections régionales, tout Allemand ayant 18 ans révolus le jour de l'élection, dont le domicile principal depuis plus de trois mois est dans le Bade-Wurtemberg ou y résidant habituellement, a le droit de vote et est également éligible.

Aucune formation spécifique n'est nécessaire pour devenir député. Ce sont les partis politiques qui ont pouvoir de décision dans la désignation des candidates et des candidats. Avant de procéder à la désignation du candidat au niveau des circonscriptions, les partis sont particulièrement attentifs aux compétences professionnelles, à l'engagement social et à l'expérience des candidats. Mais, en tout état de cause, seuls les électrices et les électeurs désigneront, le jour de l'élection régionale, parmi les candidats présentés par les partis, celle ou celui qui sera effectivement leur représentant au Parlement.

Le système électoral est mixte et combine le mode de scrutin proportionnel et le scrutin uninominal : le nombre des sièges obtenus par les partis dépend du pourcentage de voix recueillies sur l'ensemble du Land (scrutin proportionnel). La répartition des sièges entre les différents candidats dépend du nombre de voix que ceux-ci ont obtenues dans leurs circonscriptions respectives (scrutin uninominal).

Un candidat ne peut se présenter que dans l'une des 70 circonscriptions du Land. À la différence des élections légis-

latives pour le Bundestag, l'électeur ne dispose pas de deux voix, mais d'une seule, qu'il accorde à l'un des candidats de sa circonscription. Cependant, cette voix est comptée deux fois : une première fois pour déterminer le nombre de sièges revenant à un parti, et une deuxième fois pour désigner quels candidats de ce parti vont se voir attribuer un siège.

Conformément au nombre de circonscriptions, le nombre total des sièges directement attribués est de 70 au niveau régional. Au moins 50 autres sièges sont attribués à des candidats qui n'ont pas remporté directement le siège de leur circonscription, mais qui, par rapport aux autres candidats du même parti, ont proportionnellement obtenu un meilleur résultat. Il en résulte que le Parlement compte au moins 120 sièges. Mais ce nombre est la plupart du temps dépassé en raison des sièges obtenus en surnombre et du fait des sièges résultant de l'équilibrage nécessaire pour les autres partis. Actuellement, le Parlement compte 154 députés. Chaque député représente en moyenne quelque 71 400 habitants du Land.

La 17e législature

SUFFRAGES ET POURCENTAGES

Les résultats officiels des élections régionales du 14 mars 2021 :

Inscrits	→ 7 671 039
Votants	→ 4 894 500
Voix valablement exprimées	→ 4 859 651
Participation	→ 63,8 %

Parti	Pourcentage	Sièges
GRÜNE (Verts)	32,6 %	58
CDU (Chrétiens démocrates)	24,1 %	42
SPD (Sociaux-démocrates)	11 %	19
FDP/DVP (Libéraux)	10,5 %	18
AfD (Alternative pour l'Allemagne)	9,7 %	17
Divers	12,1 %	
Total		154

LES DÉPUTÉS ET LEURS 70 CIRCONSCRIPTIONS

154 mandats

1 Stuttgart I
Muhterem Aras **GRÜNE**

2 Stuttgart II
Winfried Herrmann **GRÜNE**
Friedrich Haag **FDP/DVP**

3 Stuttgart III
Oliver Hildenbrand **GRÜNE**
Dr. Reinhard Löffler **CDU**

4 Stuttgart IV
Petra Olschowski **GRÜNE**
Katrin Steinhilb-Joos **SPD**

5 Böblingen
Thekla Walker **GRÜNE**
Matthias Miller **CDU**
Florian Wahl **SPD**

6 Leonberg
Peter Seimer **GRÜNE**
Sabine Kurtz **CDU**
Hans Dieter Scheerer **FDP/DVP**

7 Esslingen
Andrea Lindlohr **GRÜNE**
Andreas Deuschle **CDU**
Nicolas Fink **SPD**

8 Kirchheim
Andreas Schwarz **GRÜNE**
Dr. Natalie Pfau-Weller **CDU**
Andreas Kenner **SPD**

9 Nürtingen
Winfried Kretschmann **GRÜNE**
Dennis Birnstock **FDP/DVP**

10 Göppingen
Ayla Cataltepe **GRÜNE**
Sarah Schweizer **CDU**
Hans-Jürgen Goßner **AfD**

11 Geislingen
Nicole Razavi **CDU**
Sascha Binder **SPD**

12 Ludwigsburg
Silke Gericke **GRÜNE**

13 Vaihingen
Dr. Markus Rösler **GRÜNE**
Konrad Epple **CDU**

14 Bietigheim-Bissingen
Tayfun Tok **GRÜNE**
Tobias Vogt **CDU**

15 Waiblingen
Swantje Sperling **GRÜNE**
Siegfried Lorek **CDU**
Julia Goll **FDP/DVP**

16 Schorndorf
Petra Häffner **GRÜNE**
Christian Gehring **CDU**
Jochen Haußmann **FDP/DVP**

17 Backnang
Ralf Nentwich **GRÜNE**
Gernot Gruber **SPD**
Daniel Lindenschmid **AfD**

18 Heilbronn
Susanne Bay **GRÜNE**
Nico Weinmann **FDP/DVP**

19 Eppingen
Erwin Köhler **GRÜNE**
Dr. Michael Preusch **CDU**
Dr. Rainer Podeswa **AfD**
Georg Heitlinger **FDP/DVP**

20 Neckarsulm
Armin Waldbüßer **GRÜNE**
Isabell Huber **CDU**
Carola Wolle **AfD**
Klaus Ranger **SPD**

21 Hohenlohe
Catherine Kern **GRÜNE**
Arnulf Freiherr von Eyb **CDU**
Anton Baron **AfD**

22 Schwäbisch Hall
Jutta Niemann **GRÜNE**
Stephen Brauer **FDP/DVP**
Udo Stein **AfD**

23 Main-Tauber
Dr. Wolfgang Reinhart **CDU**

24 Heidenheim
Martin Grath **GRÜNE**
Andreas Stoch **SPD**

25 Schwäbisch Gmünd
Martina Häusler **GRÜNE**
Tim Bückner **CDU**
Ruben Rupp **AfD**

26 Aalen
Winfried Mack **CDU**

27 Karlsruhe I
Dr. Ute Leidig **GRÜNE**

28 Karlsruhe II
Alexander Salomon **GRÜNE**

29 Bruchsal
Ulli Hockenberger **CDU**
Dr. Rainer Balzer **AfD**

30 Bretten
Andrea Schwarz **GRÜNE**
Ansgar Mayr **CDU**
Dr. Christian Jung **FDP/DVP**

31 Ettlingen
Barbara Saebel **GRÜNE**
Christine Neumann-Martin **CDU**
Alena Trauschel **FDP/DVP**

32 Rastatt
Thomas Hentschel **GRÜNE**
Dr. Alexander Becker **CDU**
Jonas Weber **SPD**

33 Baden-Baden
Hans-Peter Behrens **GRÜNE**
Tobias Wald **CDU**

34 Heidelberg
Theresia Bauer **GRÜNE**

35 Mannheim I
Dr. Susanne Aschhoff **GRÜNE**
Dr. Stefan Fulst-Blei **SPD**

36 Mannheim II
Elke Zimmer **GRÜNE**
Dr. Boris Weirauch **SPD**

37 Wiesloch
Norbert Knopf **GRÜNE**
Christiane Staab **CDU**

38 Neckar-Odenwald
Peter Hauk **CDU**

39 Weinheim
Hans-Ulrich Skerl **GRÜNE**
Sebastian Cuny **SPD**

40 Schwetzingen
Dr. Andre Baumann **GRÜNE**
Andreas Sturm **CDU**
Daniel Born **SPD**

41 Sinsheim
Hermann Katzenstein **GRÜNE**
Dr. Albrecht Schütte **CDU**
Jan-Peter Röderer **SPD**

42 Pforzheim
Felix Herkens **GRÜNE**
Dr. Hans-Ulrich Rülke **FDP/DVP**
Dr. Bernd Grimmer **AfD**

43 Calw
Thomas Blenke **CDU**
Miguel Klauß **AfD**

44 Enz
Stefanie Seemann **GRÜNE**
Dr. Erik Schweickert **FDP/DVP**
Bernd Gögel **AfD**

45 Freudenstadt
Katrin Schindele **CDU**
Dr. Timm Kern **FDP/DVP**
Dr. Uwe Hellstern **AfD**

46 Freiburg I
Daniela Evers **GRÜNE**

47 Freiburg II
Nadyne Saint-Cast **GRÜNE**
Gabriele Rolland **SPD**

48 Breisgau
Reinhold Pix **GRÜNE**
Dr. Patrick Rapp **CDU**

49 Emmendingen
Alexander Schoch **GRÜNE**

50 Lahr
Sandra Boser **GRÜNE**
Marion Gentges **CDU**

51 Offenburg
Thomas Marwein **GRÜNE**
Volker Schebesta **CDU**

52 Kehl
Bernd Mettenleiter **GRÜNE**
Willi Stächele **CDU**

53 Rottweil
Stefan Teufel **CDU**
Daniel Karrais **FDP/DVP**
Emil Sänze **AfD**

54 Villingen-Schwenningen
Martina Braun **GRÜNE**
Frank Bonath **FDP/DVP**

55 Tuttlingen-Donauessingen
Guido Wolf **CDU**
Nikolai Reith **FDP/DVP**
Rüdiger Klos **AfD**

56 Konstanz
Nese Erikli **GRÜNE**



57 Singen
Dorothea Wehinger **GRÜNE**
Hans-Peter Storz **SPD**
Bernhard Eisenhut **AfD**

58 Lörrach
Josef Frey **GRÜNE**
Jonas Hoffmann **SPD**

59 Waldshut
Niklas Nüssle **GRÜNE**
Sabine Hartmann-Müller **CDU**

60 Reutlingen
Thomas Poreski **GRÜNE**

61 Hechingen-Münsingen
Cindy Holmberg **GRÜNE**
Manuel Hailfinger **CDU**
Rudi Fischer **FDP/DVP**
Joachim Steyer **AfD**

62 Tübingen
Daniel Lede Abal **GRÜNE**
Dr. Dorothea Kliche-Behnke **SPD**

63 Balingen
Dr. Nicole Hoffmeister-Kraut **CDU**
Hans-Peter Hörner **AfD**

64 Ulm
Michael Joukov **GRÜNE**
Martin Rivoir **SPD**

65 Ehingen
Manuel Hagei **CDU**

66 Biberach
Thomas Dörflinger **CDU**

67 Bodensee
Martin Hahn **GRÜNE**
Klaus Hoher **FDP/DVP**

68 Wangen
Petra Krebs **GRÜNE**
Raimund Haser **CDU**

69 Ravensburg
Manfred Lucha **GRÜNE**
August Schuler **CDU**

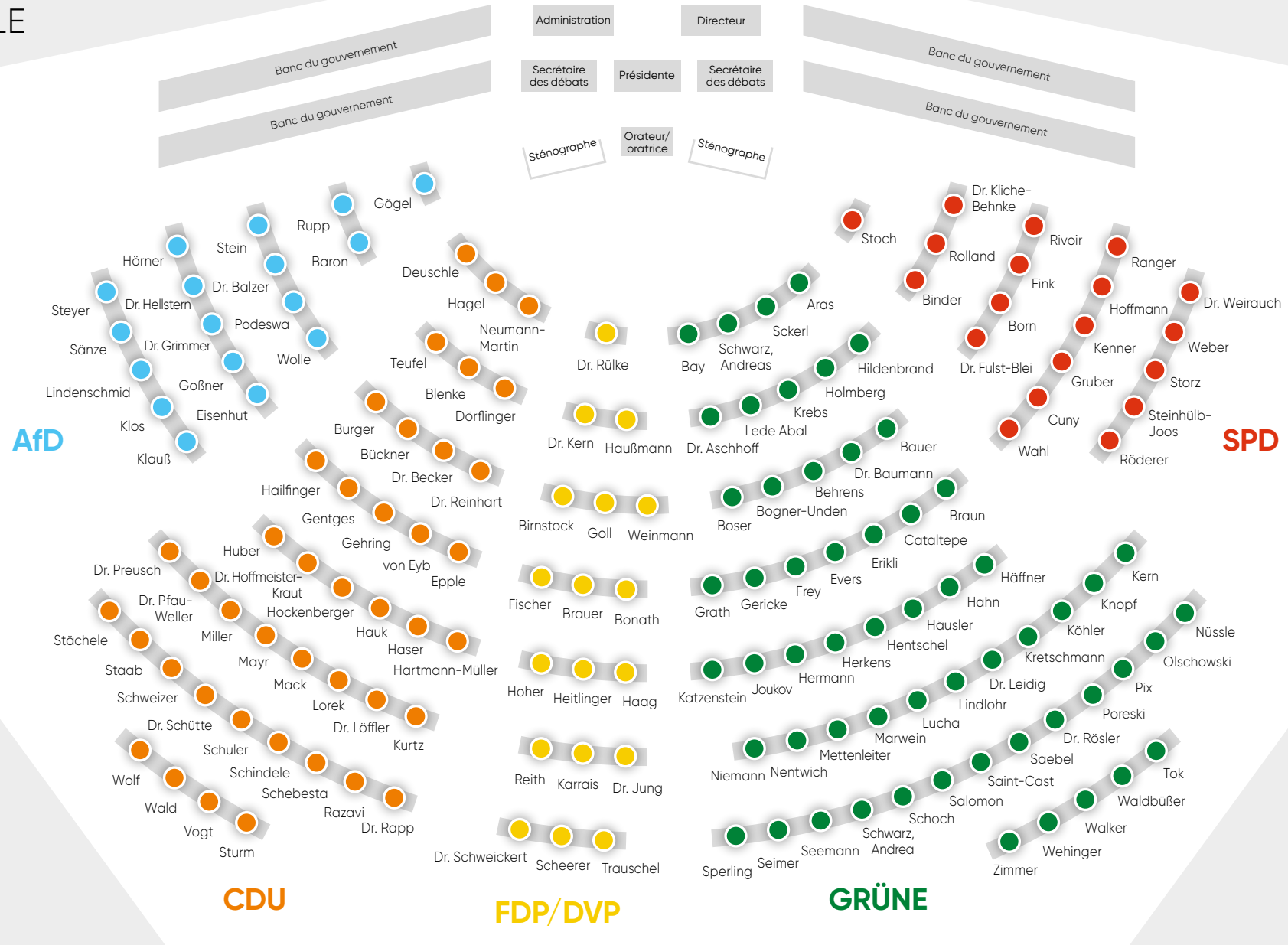
70 Sigmaringen
Andrea Bogner-Unden **GRÜNE**
Klaus Burger **CDU**



La séance plénière

LES DÉPUTÉS DANS L'HÉMICYCLE

16e législature





Profil des députés

COMPOSITION DU PARLEMENT

Selon l'âge

L'âge moyen des députés au début de la législature est de 50,8 ans. La tranche d'âge des 56-60 ans constituait, avec 18,2 %, le groupe le plus important. La plus jeune députée est Alena Trauschel (née 1999), les plus âgé député est Winfried Kretschmann (né 1948).

Selon le sexe

La proportion de femmes parmi les députés s'élève actuellement à 29,2 % : sur les 154 députés de la 17e législature, 45 sont des femmes.

Vise à assurer l'indépendance

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Depuis le début de la 15e législature, le Parlement du Bade-Wurtemberg est considéré comme un parlement à temps plein. La procédure d'indexation, introduite en 2005, permet de calculer la rémunération des députés. Depuis le 1er juillet 2021, chaque député perçoit une indemnité mensuelle de 7972 euros. Cette somme est imposable et il n'y a pas de treizième mois. La Présidente, les Vice-présidents ainsi que les présidents et secrétaires des groupes parlementaires disposent d'une indemnité supérieure.

Pour couvrir les frais généraux liés à la permanence de la circonscription électorale, les frais de port, les dépenses supplémentaires au siège du Parlement ainsi que les déplacements effectués dans le cadre de leur fonction parlementaire, les députés reçoivent un forfait mensuel de 2302 euros. Les frais de déplacement sont remboursés sur présentation des justificatifs. Les députés doivent cotiser eux-mêmes pour leur retraite. Pour ce faire, ils reçoivent un montant mensuel supplémentaire imposable.

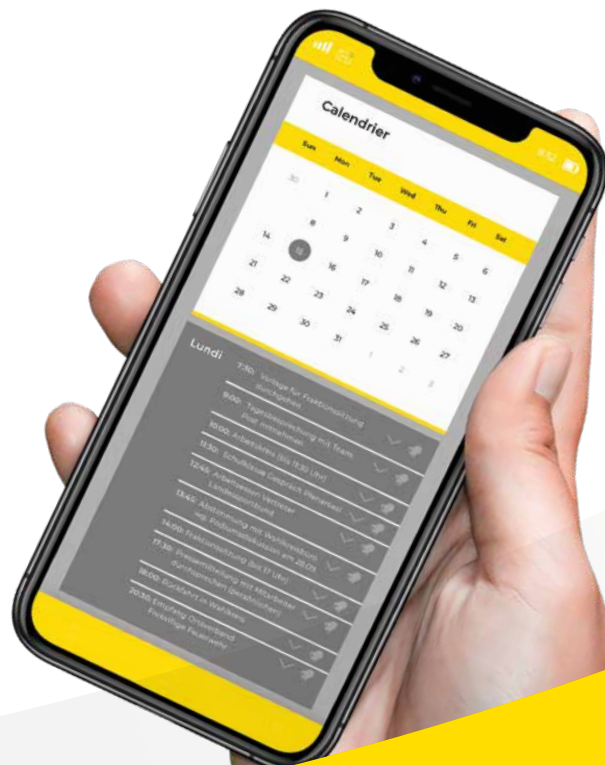


Missions diverses

L'EXERCICE DU MANDAT

Que ce soit en assemblée plénière, dans les différentes commissions, au sein du groupe parlementaire ou dans les groupes de travail, les parlementaires doivent se rendre à de nombreuses réunions et séances. Ils profitent également de leur présence dans la capitale du Land pour participer à des entretiens avec des autorités et des associations, pour discuter avec des groupes de visiteurs ou pour des prises de position publiques. Toutefois, le travail au Parlement ne représente qu'une partie des activités des députés.

L'autre partie, qui prend au moins autant de temps, concerne l'exercice du mandat dans la circonscription électorale et comprend les tâches les plus diverses : les contacts avec les citoyens et les institutions, la participation à des négociations pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent, les allocutions de bienvenue lors des événements les plus divers... Pour se faire une idée, il suffit de regarder, à titre d'exemple, une page de l'agenda d'un parlementaire.





Un forum public

LA SÉANCE PLÉNIÈRE

Les décisions du Parlement se prennent dans le cadre de la séance plénière, l'assemblée qui réunit tous les parlementaires. Celle-ci constitue le forum où se déroulent les débats politiques et où ont lieu les prises de position importantes des groupes parlementaires et du gouvernement.

Ces séances plénières – toujours ouvertes au public – font l'objet d'un procès-verbal pris en sténographie par les préposés du Parlement et rendus publics tout comme le sont les documents de travail distribués en séance plénière (comptes rendus antérieurs, imprimés).

La séance plénière est dirigée par la Présidente ou les Vice-présidents. Le président de séance est assisté par deux députés qui l'aident à gérer la séance et les procédures des scrutins. C'est le président de séance qui donne la parole aux intervenants, et ce indépendamment de l'ordre dans lequel ils ont demandé à intervenir, mais plutôt en cherchant à instaurer un débat contradictoire entre les différents points de vue politiques. Les représentants du gouvernement doivent pouvoir prendre la parole à tout moment, même en dehors des interventions programmées et indépendamment de l'ordre du jour. Les détails sont régis par le règlement intérieur du Parlement.

Exige une préparation

L'ORDRE DU JOUR

Tout ce qui fait l'objet de débats et de votes dans les séances plénières ne représente que la partie visible du travail parlementaire. Ce sont les décisions définitives qui sont adoptées en séance plénière, après avoir été préparées en détail, souvent pendant des mois, au sein des groupes parlementaires ou des commissions spécialisées du Parlement. Ceci explique que certains points de l'ordre du jour puissent être expédiés en quelques minutes. Par ailleurs, il n'est pas non plus exclu que l'ordre du jour mis au point par le bureau puisse subir des modifications.

Tout autour de la plénière

LES ACTIVITÉS ANNEXES

Comme indiqué précédemment, tout ce qui figure à l'ordre du jour de la séance plénière a déjà été traité plusieurs fois en amont. C'est pourquoi les députés profitent du jour de session pour accomplir d'autres tâches. En marge des séances, par exemple lorsqu'on traite un point de l'ordre du jour pour lequel ils n'ont pas à intervenir, ils s'entretiennent avec les représentants des ministères, ils donnent des interviews à la presse, ils reçoivent des visiteurs venus de leur circonscription, ils accompagnent des élèves en visite avec leur classe, ou ils préparent un discours ou un débat dans les bureaux mis à leur disposition. En vue des débats, afin d'être informés au mieux de l'état d'avancement des dossiers, certains parlementaires se procurent des informations jusque dans l'hémicycle au moyen des revues de presse quotidiennes ou encore par tablette tactile ou Smartphone connecté à l'Internet – parfois même juste avant de prononcer leur discours.

Du fait de leurs nombreuses obligations lors des séances plénières mais aussi lors des sessions qui durent souvent plus de huit heures, il n'est pas possible que chaque député reste en permanence assis à son siège dans l'hémicycle. Ça ne l'empêche pas de se tenir au courant des débats, car ceux-ci sont intégralement retransmis par haut-parleurs dans tous les bureaux.



Des représentants impartiaux

LA PRÉSIDENTE ET SA SUPPLÉANTS



Présidente :
Muhterem Aras
GRÜNE



Vice-président :
Dr. Wolfgang Reinhart
CDU



Vice-président :
Daniel Born
SPD

La présidente et son suppléant sont élus par le Parlement par un vote à bulletin secret. Conformément à la tradition, la présidente est issu du groupe parlementaire le plus important. C'est elle qui dirige l'organisation du travail des parlementaires et qui représente le Parlement. Elle doit veiller sur les prérogatives du Parlement ainsi qu'au bon déroulement des travaux et des débats. Elle est le maître des lieux et exerce le pouvoir de police au sein du Parlement.

Programmer et coordonner

LE BUREAU

Parmi les 22 membres du bureau figurent la Présidente du Parlement, sa suppléants ainsi que les présidents des groupes parlementaires et quelques-uns des membres de leur bureau respectif. En outre, le gouvernement du Land est représenté. Le bureau est l'organe central de direction et d'orientation du Parlement. C'est en son sein que sont établis, un an à l'avance, les calendriers des séances plénières, des réunions des commissions, des groupes parlementaires et de leurs groupes de travail. Les ordres du jour des séances plénières et les temps de parole sont fixés par le bureau qui délibère sur toutes les questions de fond concernant les rapports entre le Parlement et le gouvernement du Land. De plus, le bureau présente le projet de budget pour les dépenses du Parlement en personnel et en matériel. Combien coûte le fonctionnement du Parlement chaque année ? Environ 121 millions d'euros, soit environ 10,90 d'euros par an et par habitant.

Les acteurs de la politique

LES GROUPES PARLEMENTAIRES

Les groupes parlementaires sont les formations politiques dans lesquelles se rassemblent les députés d'un même parti. C'est au sein des groupes parlementaires que prend forme la position politique qu'adopteront les députés d'un parti par rapport aux décisions et aux débats menés en séance plénière et dans les commissions. Une grande partie des initiatives politiques inhérentes au travail du Parlement émanent des groupes parlementaires et des groupes d'experts ou des conseillers qui sont mis à leur disposition au prorata de leur nombre de députés. Les groupes parlementaires jouissent du droit de proposition ou de nomination pour un grand nombre d'affectations de postes, comme par exemple les membres des commissions, les présidents des commissions, la Présidente et le Vice-président du Parlement. Ils peuvent déposer des propositions de lois ou toute autre motion dûment signée par le président dudit groupe parlementaire. Pour les différents secteurs de la politique régionale, les groupes parlementaires ont constitué des groupes de travail chargés principalement de préparer les initiatives et de suivre les délibérations dans les commissions.

LES PRÉSIDENTS DES GROUPES PARLEMENTAIRES



Andreas Schwarz
GRÜNE



Manuel Hagel
CDU



Andreas Stoch
SPD



Dr. Hans-Ulrich Rülke
FDP/DVP



Bernd Gögel
AfD



Partage efficace du travail

LES COMMISSIONS

Afin de partager efficacement le travail et de préparer minutieusement les délibérations et décisions, le Parlement met en place toute une série de commissions. C'est dans leurs rangs que se regroupent les différents experts des groupes parlementaires, spécialisés en politique budgétaire et économique, politique d'éducation ou protection de l'environnement.

Les commissions examinent les dossiers qui leur ont été confiés – généralement par la séance plénière – et émettent des recommandations. Les commissions peuvent également traiter d'autres questions relevant de leur compétence et les soumettre au Parlement pour décision. Toutes les Commissions comptent 22 membres.



Commission permanente

Président: Guido Wolf, **CDU**

Vice-président: Ruben Rupp, **AfD**

Commission des affaires intérieures, de la numérisation et des collectivités locales

Président: Ulli Hockenberger, **CDU**

Vice-présidente: Andrea Schwarz, **GRÜNE**

Commission des finances

Président: Martin Rivoir, **SPD**

Vice-présidente: Sarah Schweizer, **CDU**

Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Présidente: Petra Häffner, **GRÜNE**

Vice-présidente: Katrin Steinhübner-Joos, **SPD**

Commission des affaires scientifiques, de la recherche et des affaires artistiques

Présidente: Nese Erikli, **GRÜNE**

Vice-président: Dr. Rainer Balzer, **AfD**

Commission de l'environnement, du climat et du secteur énergétique

Président: Daniel Karrais, **FDP/DVP**

Vice-président: Andreas Schoch, **GRÜNE**

Commission de l'économie, du travail et du tourisme

Président: Dr. Erik Schweickert, **FDP/DVP**

Vice-présidente: Katrin Schindele, **CDU**

Commission des affaires sociales, de la santé et de l'intégration

Président: Florian Wahl, **SPD**

Vice-présidente: Dorothea Wehinger, **GRÜNE**

Commission de la nutrition, de l'espace rural et de la défense des consommateurs

Président: Martin Hahn, **GRÜNE**

Vice-président: Klaus Hoher, **FDP/DVP**

Commission pour le développement et le logement

Présidente: Christiane Staab, **CDU**

Vice-président: Dr. Christian Jung, **FDP/DVP**

Commission des transports

Président: Rüdiger Klos, **AfD**

Vice-président: August Schuler, **CDU**

Commission des affaires européennes et internationales

Président: Willi Stächele, **CDU**

Vice-présidente: Andrea Bogner-Unden, **GRÜNE**

Commission des pétitions

Président: Thomas Marwein, **GRÜNE**

Vice-président: Andreas Kenner, **SPD**



Confirmé par le Parlement

LE GOUVERNEMENT DU LAND

Le gouvernement se compose des membres suivants

Ministre-Président

Winfried Kretschmann (Bündnis 90/Die Grünen) député

Vice-Ministre-Président et Ministre des affaires intérieures, de la numérisation et des collectivités locales

Thomas Strobl (CDU)

Ministre des finances

Dr. Danyal Bayaz (Bündnis 90/Die Grünen)

Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Theresa Schopper (Bündnis 90/Die Grünen)

Ministre des affaires scientifiques, de la recherche et des affaires artistiques

Theresa Bauer (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Ministre de l'environnement, du climat et du secteur énergétique

Thekla Walker (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Ministre de l'économie, du travail et du tourisme

Nicole Hoffmeister-Kraut (CDU) députée

Ministre des affaires sociales, de la santé et de l'intégration

Manfred Lucha (Bündnis 90/Die Grünen) député

Ministre de la justice et pour migration

Marion Gentges (CDU) députée

Ministre des transports

Winfried Hermann (Bündnis 90/Die Grünen) député

Ministre de la nutrition, de l'espace rural et de la défense des consommateurs

Peter Hauk (CDU) député

Ministre pour le développement et le logement

Nicole Razavi (CDU) députée

Conseillère d'État et plénipotentiaire d'État auprès du gouvernement fédéral

Rudolf Hoogvliet

Conseillère d'État pour la société civile et la participation civique

Barbara Bosch

SECRÉTAIRES D'ÉTAT

Secrétaire d'État au ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Sandra Boser (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Secrétaire d'État au ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Volker Schebesta (CDU) député

SECRÉTAIRES D'ÉTAT POLITIQUES

Secrétaire d'État politique au ministère d'État

Florian Hassler

Secrétaire d'État politique au ministère des affaires intérieures, de la numérisation et des collectivités locales

Wilfried Klenk (CDU)

Secrétaire d'État politique au ministère des finances

Dr. Gisela Splett (Bündnis 90/Die Grünen)

Secrétaire d'État politique au ministère des affaires scientifiques, de la recherche et des affaires artistiques

Petra Olschowski (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Secrétaire d'État politique au ministère de l'environnement, du climat et du secteur énergétique

Dr. Andre Baumann (Bündnis 90/Die Grünen) député

Secrétaire d'État politique au ministère de l'économie, du travail et du tourisme

Dr. Patrick Rapp (CDU) député

Secrétaire d'État politique au ministère des affaires sociales, de la santé et de l'intégration

Dr. Ute Leidig (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Secrétaire d'État politique au ministère de la justice et pour migration

Siegfried Lorek (CDU) député

Secrétaire d'État politique au ministère des transports

Elke Zimmer (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Secrétaire d'État politique au ministère de la nutrition, de l'espace rural et de la défense des consommateurs

Sabine Kurtz (CDU) députée

Secrétaire d'État politique au ministère pour le développement et le logement

Andrea Lindlohr (Bündnis 90/Die Grünen) députée



Au service du Parlement

L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT

Avec ses deux départements, l'administration du Parlement est chargée d'assurer le bon fonctionnement de l'institution et d'apporter son soutien aux groupes parlementaires et aux députés. Elle est l'administration suprême du Land, placée sous l'autorité de la Présidente. Elle est dirigée par la directrice auprès du Parlement. L'administration du Landtag dispose de 202,5 postes et le service de conseil des groupes parlementaires de 63,5.

Conformément aux décisions du bureau, l'administration du Parlement assure la préparation et l'organisation matérielle des séances plénières. De même, elle se tient à la disposition des présidents des commissions pour préparer leurs séances de travail. Si des problèmes juridiques surgissent, d'ordre constitutionnel ou d'ordre réglementaire par exemple, le service juridique apporte son concours. Du fait de l'interférence croissante de la politique européenne dans la politique régionale, un service ad hoc a été mis en place.

Le service de presse et de communication sert de porte-parole du Parlement et de sa Présidente. Tandis que le service du protocole s'occupe des invités de marque du Parlement, c'est le service des visites qui prend en charge les innombrables visiteurs. Tous les bureaux des députés et ceux de l'administration sont, bien entendu, équipés d'ordinateurs modernes. Les livres, les magazines, les recueils de lois, les comptes rendus des séances et les imprimés sont rassemblés au centre d'information. La gestion d'événements s'occupe de nombreux événements et expositions.



Présidente
du Parlement
Muhterem Aras



Directeur
auprès du
Parlement
Christine Werner

Presse et communication

Gestion des événements

**Comptes rendus, service
des visiteurs**

DIRECTION PARLEMENTAIRE

**Affaires européennes
et pétitions**

Services juridiques

**Séances plénières, commissions
et documents de séance**

Service de sténographie

Affaires des députés

DIRECTION ADMINISTRATIVE

Intendance

Personnel

Gestion technique des locaux

Information et communication

**Archives, documentation,
bibliothèque**



Ce n'est pas l'intérêt qui manque

LES VISITEURS

Le Parlement du Bade-Wurtemberg accueille de nombreux visiteurs allemands et étrangers, des délégations de haut rang comme des écoliers et des étudiants, et presque toutes les couches sociales manifestent leur intérêt pour le travail du Parlement du Land.

Il est possible de s'inscrire pour visiter le Parlement en contactant le service des visiteurs.

Le nouveau centre des médias et des citoyens, le Bürger- und Medienzentrum, a ouvert ses portes en juin 2017. Avec la réhabilitation du Parlement et ce nouveau centre des médias et des citoyens, nous disposons désormais de conditions optimales pour donner une meilleure visibilité à la démocratie parlementaire et au travail du Parlement. L'extension, multifonctionnelle et souterraine, est notamment utilisée pour des manifestations, des conférences de presse et des séminaires. Une exposition permanente, constituée d'éléments analogiques, numériques, interactifs et ludiques, informe sur le travail, les missions et la fonction du Parlement.

Inscription pour une visite

Parlement du Bade-Wurtemberg

Besucherdienst

Konrad-Adenauer-Straße 3

70173 Stuttgart

Téléphone : 0711 2063-2193

Télécopie : 0711 2063-299

Courriel : bsd@landtag-bw.de



Par-delà les frontières

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Le Parlement entretient des relations diverses et variées avec des régions étrangères, tout particulièrement dans le cadre de la coopération transfrontalière avec les pays voisins. C'est ainsi que 16 députés du Parlement de Stuttgart sont délégués au Conseil rhénan, dont les 71 membres viennent d'Alsace, du Bade-Wurtemberg, de Suisse du nord-ouest et de Rhénanie-Palatinat. Dans le même ordre d'idée, les Parlements des régions riveraines du Lac de Constance ont mis en place une « Conférence parlementaire » commune. Le Parlement entretient en outre des contacts étroits avec d'autres régions européennes : avec le Vorarlberg en Autriche, avec les Cantons suisses limitrophes comme par exemple Saint-Gall, avec les provinces italiennes du Haut-Adige et de Trente, avec la région d'Oulu, en Finlande septentrionale, ainsi qu'avec la province autonome de Vojvodina en Serbie. Il existe aussi un groupe d'amitié entre le Bade-Wurtemberg et la Turquie dont font partie, du côté turc, des députés de l'assemblée nationale locale. Mais le Parlement entretient aussi des relations en dehors de l'Europe. Il est ainsi résolu à développer le partenariat existant entre le Bade-Wurtemberg et la République du Burundi.

Écrits et service en ligne

AUTRES SOURCES D'INFORMATION (SÉLECTION)

→ Guide

17^e législature, députés du Parlement, photos et biographies succinctes, extraits de la Constitution du Bade-Wurtemberg, règlement intérieur du Parlement

→ « Grundgesetz/

Landesverfassung »

Livre de poche sur la Loi fondamentale et la Constitution du Land

Passer commande

Il est possible de se procurer gratuitement toutes ces publications en s'adressant au Service de presse et communication du Parlement : Presse- und Öffentlichkeitsarbeit, Haus des Landtags, Konrad-Adenauer-Straße 3, 70173 Stuttgart, télécopie : +49 711 2063-299, courriel : post@landtag-bw.de, www.ltbw.de/informationmaterial

→ Film sur le Parlement

www.ltbw.de/landtagsfilm (en cours)



LandtagBW



landtag_BW



landtag_BW



BWLandtag



www.landtag-bw.de